

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place de la mairie de Saint-Jean-d'Arvey et de mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Chef-lieu"

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 139-17

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place de la mairie de Saint-Jean-d'Arvey et de mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Chef-lieu"**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Chambéry métropole a approuvé son Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP) lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2016.

La commune de Saint-Jean-d'Arvey a informé Chambéry métropole - Cœur des Bauges de son souhait de réaménager son centre-ville et plus particulièrement la place de la mairie qui intègre l'arrêt de bus « Chef-lieu » desservi par la ligne régulière 12 du réseau Stac et par les services de transports scolaires.

A l'occasion de ces travaux, Chambéry métropole - Cœur des Bauges pourrait réaliser la mise en accessibilité de cet arrêt de bus, conformément à la programmation des arrêts à rendre accessibles au titre du SD-ADAP.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Saint-Jean-d'Arvey sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le montant estimatif global de travaux est estimé à 59 500 €HT soit :

- 31 500 €HT à la charge de la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- 28 000 €HT à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Le montant de la participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges correspond au prix des travaux d'aménagement compris dans la compétence de la Communauté d'agglomération, conformément aux critères retenus dans la définition de l'intérêt communautaire, soit les aménagements nécessaires à l'exploitation et à la circulation des bus urbains.

La répartition financière de l'opération est susceptible de modifications par voie d'avenant en fonction de l'évolution des exigences de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et/ou de la commune de Saint-Jean-d'Arvey, notamment lors de la réalisation des travaux prévus durant la période estivale.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 123-16 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2016 approuvant le SD-ADAP des services de transports en commun de Chambéry métropole et notamment la liste des arrêts et la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 139-17

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place de la mairie de Saint-Jean-d'Arvey et de mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Chef-lieu"

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19877H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19877H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017